

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1^{er} – Généralités

Sauf convention expresse contraire, les obligations contractuelles des parties sont régies par les présentes conditions générales. Ces dernières sont donc applicables à toutes les prestations et ventes effectuées par Agnès ANTOINE. (Dénommé ci-après « Vendeur » ou « Prestataire »).

Ainsi, tout devis accepté par le client implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre accord.

Le Client est informée que Agnès ANTOINE a souscrit un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) auprès de la couveuse d'entreprises à l'essai **GRAND TEST COUVEUSE D'ENTREPRISES, SARL** à associé unique au capital de 7500 euros (RCS NANCY : 491095675) sise 5, rue ALFRED KASTLER à MAXEVILLE (54320).

Le terme initial de ce contrat est le 18/02/2022, et pourra être renouvelé jusqu'au 18/08/2024.

Ainsi, pendant la durée du CAPE souscrit par Agnès ANTOINE, le Client réglera le prix des prestations réalisées par Le PRESTATAIRE à la SARL précitée.

A l'expiration ou en cas de rupture anticipée du CAPE souscrit par Agnès ANTOINE, celle-ci pourra céder les droits et obligations qu'elle détient en vertu du présent contrat, à toute personne physique ou morale de droit privé qu'elle créera, ou à laquelle elle participera en qualité de dirigeant et/ou associé. Pour ce faire, cette dernière transmettra au client, dans les plus brefs délais, tous documents attestant de son immatriculation à un registre de publicité légale ainsi que ses numéros SIRET et SIREN.

Article 2 – Prestations de service

Stylé au Poil propose toutes prestations de création et vente d'articles pour animaux de compagnie, ainsi qu'un service de retouche et réparation.

Article 3 – Produits mis en vente

Chaque modèle d'article proposé à la vente est accompagné d'une photo descriptive, d'une fiche de caractéristique et du prix de vente TTC dudit modèle.

Stylé au Poil fait ses meilleurs efforts pour que la représentation photographique de modèle d'articles soit le plus fidèle possible à l'article proposé à la vente. Néanmoins, en raison de l'unicité de chacun des articles produits artisanalement et manuellement, chaque article d'un même modèle (et donc d'une même dénomination) présente des variantes dans les nuances et la disposition des couleurs ajoutées. Seule reste quasi-constante la couleur dominante, qui sert de référence à la dénomination de chaque modèle d'articles.

Il est, de plus, possible de demander des créations sur mesure. Dans ce cas, un devis sera fait par le vendeur.

Article 4 – Acceptation de la commande

Stylé au Poil a pour vocation de fabriquer ou vendre ses produits tant aux professionnels, qui eux-mêmes les vendent aux consommateurs finaux, qu'à des consommateurs finaux.

Le contrat ne devient définitif qu'après réception du devis signé par le Client et versement de l'acompte éventuellement prévu. Une facture d'acompte sera remise le cas échéant au Client.

Article 5 – Annulation ou modification d'une commande

Une fois le devis signé, toute modification de commande demandée par le Client ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la date de mise en fabrication. Elle prendra effet après accord exprès du Prestataire.

En cas de modification, les délais et tarifs d'intervention prévus sur le devis initial pourront faire l'objet d'une réévaluation.

En cas d'annulation, tout acompte versé restera acquis au Prestataire.

Postérieurement à la mise en fabrication, la commande ne peut plus faire l'objet d'aucune annulation et la totalité du prix sera dû.

Article 6 – Livraison

Les articles commandés sont livrés dans un délai indicatif inscrit au bon de commande à partir de la réception de l'acompte, si un acompte a été stipulé au bon de, ou défaut à partir du paiement complet du Client.

Les frais de livraison sont facturés en supplément du prix des produits. Stylé au Poil livrera les produits par le transporteur de son choix. Les risques de transport sont à la charge du Vendeur, sous réserve que le Client ait vérifié dès réception la marchandise.

Dans le cas d'une perte de colis lors du transport, une enquête sera ouverte auprès du transporteur, les délais pourront varier selon les circonstances.

Lors de la réception du colis, le Client doit donc veiller à effectuer un contrôle visuel précis du colis reçu et de la marchandise. Si le colis n'est pas dans un état parfait, le Client doit contacter le Vendeur dans un délai de 24h précisant les dommages constatés et joindre des photos. Aucune réclamation ne pourra être déclarée si le Client n'a pas émis de réserve lors de la réception de la commande.

Dès que la commande est expédiée, un numéro de suivi de colis sera communiqué au Client par courriel pour lui permettre de suivre l'acheminement de sa commande via le site internet dudit transporteur.

En cas d'emport, les articles commandés voyageront aux seuls risques et périls du Client.

Article 7 – Réserve de propriété

Quel que soit le mode de règlement choisi, le transfert de propriété au Client ne s'opère qu'après paiement complet des articles commandés. Toutefois, les risques pesant sur ces articles sont transférés au Client dès leur réception par ce dernier en cas de livraison ou dès mise à disposition en cas d'emport.

Article 8 - Garantie

Les produits sont garantis contre les vices cachés ainsi que les défauts de conformité.

Article 8.1 – Garantie légale de conformité

ARTICLE L.217-4 du Code de la consommation :
« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

ARTICLE L.217-5 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

ARTICLE L.217-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

Article 8.2 – Garantie contre les vices cachés

ARTICLE 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la

chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

ARTICLE 1648 du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (...) »

Article 8.3 – Cas d'exclusion de garantie

Sont exclus de cette garantie :

- Les dommages provenant d'un fait intentionnel du Client ;
 - Les dommages résultant d'une usure normale ;
 - Les dommages causés par un mauvais entretien des articles par le Client ;
 - Les dommages dus aux effets d'ambiance ;
 - Les modifications ou dégradations normales de la couleur, de l'aspect d'un article et des matières qui le composent par l'action de la lumière, de la chaleur, de liquides ou solides ;
 - Les dommages causés par l'utilisation de produits d'entretien non adaptés ;
 - Une manipulation ou un usage inapproprié ;
 - Le non-respect des consignes émises par le Vendeur/Prestataire ;
 - Les dommages résultant de la force majeure.
- Quand le Client ou un tiers aura procédé à une réparation postérieure au produit ou pièce litigieux ;

Article 9 – Prix et Paiement

9.1. Paiement

Les prix indiqués sur les devis sont valables pour une durée d'un mois.

Le prix est payable selon les modalités suivantes :

- Par virement
- En espèces (dans les limites prescrites par la loi).
- En chèque
- CB

Le paiement complet du prix doit parvenir au Prestataire dans le délai fixé au présent devis.

9.2. Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix, en principal et accessoire, donne lieu à versement par le client d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de conclusion du contrat. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

A cette pénalité s'ajoute le versement de la somme de 40€ au titre des frais de recouvrements.

Tout retard, défaut total, ou partiel de règlement, pourra donner lieu, si bon semble au Prestataire, à suspension immédiate de l'exécution des prestations. Le Prestataire ne reprendra l'exécution desdites prestations qu'après paiement de l'ensemble des sommes dues par le Client.

Article 10 – Réalisation de la prestation de création et/ou retouche

Le temps de réalisation est estimé après concertation des deux parties, et précisé dans le devis avec un délai donné à titre indicatif. Toute demande complémentaire ou supplémentaire fera l'objet d'une renégociation tarifaire.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les dessins, modèles, plans et d'une façon générale tous les documents de toute nature remis, communiqués ou envoyés par le Prestataire au Client sont et restent la propriété exclusive du Prestataire. Ils ne peuvent par conséquent ni être exécutés ni reproduits sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du Prestataire et ne peuvent faire l'objet d'aucune revendication de quelque droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

Article 12 – Nature des obligations de Stylé au Poil.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La réalisation des prestations prévues au présent devis s'inscrit, de convention expresse, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Stylé au Poil s'engage donc à utiliser et à mettre en œuvre tous les moyens possibles en vue de réaliser les prestations et ventes prévues dans les délais impartis. Toutefois, le Prestataire reste tributaire du respect des obligations du Client en matière de mise à disposition des informations utiles à la bonne réalisation de la prestation et/ou vente.

En outre, il réalisera les prestations et/ou ventes stipulées au présent contrat selon les directives du Client.

Article 13 – Limitation de la responsabilité de Stylé au Poil.

Stylé au Poil ne saurait être tenu responsable ni d'un retard ou d'un défaut d'exécution de ses obligations, ni de dommages directs ou indirects causés au client ou à des tiers, s'il résulte de la survenance d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, d'inondation, d'incendie, de perturbation, de grève totale ou partielle, du fait d'un tiers, du fait de l'administration, du fait d'éventuels retards d'acheminement par fax, e-mail ou autres moyens postaux, du fait du Client ou de ses préposés.

En cas de non-conformité des dimensions d'un article réalisé sur mesure, ... ne saurait être tenu responsable lorsque la prise de mesure réalisée par le Client est erronée. Toutes demandes de modification seront à la charge du Client, y compris les frais d'expédition.

Il est entendu qu'en cas de non-conformité des dimensions prises par le Prestataire, les frais d'expédition et de modification seront à la charge de Stylé au Poil. Afin de bénéficier desdites modifications, le Client doit informer le Prestataire dans un délai de 15 jours à compter de la réception du/des produit(s).

La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas d'accident ou d'incident qui serait survenu lors de l'utilisation dudit produit, y compris lors d'une utilisation normale.

Article 14 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis qu'il se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 15 - Assurances

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie AXA.

Article 16 – Confidentialité

Tout document ou information remise par le Client au Prestataire, ou bien par le Prestataire au Client, ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation, diffusion, transmission sans l'accord exprès de l'autre partie.

Article 17 – Utilisation commerciale

Le Client est averti et accepte que Stylé au Poil pourra conserver tous les documents et photos relatifs à l'élaboration des prestations et créations et aux créations elles-mêmes, et en faire l'usage commercial qu'il entend, et notamment les mettre en ligne sur tout support qu'il jugera utile.

Il pourra conserver les documents, plans et photographies des prestations et créations réalisées et en faire une libre utilisation, par diffusion commerciale et illustration, sur tous supports qu'il jugera pertinent, tels site internet, journaux, tracts et prospectus et autres documents commerciaux ou contractuels.

Article 18 – Clause réputée non écrite

Si une clause du présent contrat devait être déclarée nulle, celui-ci restera applicable dans ses autres dispositions.

Article 19 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes sont soumises au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation contractuelle existant entre le Client et le Prestataire sont de la compétence exclusive des juridictions françaises. D'un commun accord, les parties attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de Nancy pour toutes les contestations relatives aux ventes et/ou prestations réalisées par le Prestataire et à l'application ou à l'interprétation des présentes.

Article 20 – Données personnelles & RPGD

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Stylé au Poil s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel du Client que pour les strictes finalités de sa relation commerciale avec ce dernier.

Stylé au Poil s'engage expressément à ne pas publier, divulguer ou transmettre d'informations concernant le Client à des tiers extérieurs, sans son accord préalable.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, la demande de certaines données à caractère personnel concernant le Client nécessaire à la réalisation de la prestation et/ou vente revêt un caractère contractuel et conditionne la conclusion dudit contrat. Le Client est donc tenu de fournir les données nécessaires au traitement de la prestation.

Si le Client y consent, il pourra lui être adressé par courriel de nouvelles prestations et/ou offres.

Article 21 – Annexes

Les présentes conditions générales de vente/prestation pourront être complétées d'annexes, ces dernières seront transmises en même temps que le devis et avant l'acceptation de la prestation et/ou vente.

Article 22 – Droit de rétraction pour les contrats conclus à distance

Article 22.1 – Champ d'application

Cette faculté de renonciation n'est ouverte qu'aux personnes ayant la qualité de consommateur et pour les contrats conclus à distance.

ARTICLE L.121-18 du Code de la consommation :

« Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 121-23 à L. 121-25 ».

En cas de vente de produits en stock et n'étant pas réalisés sur mesure ou ne comportant pas d'élément de personnalisation, le Client dispose du droit de se rétracter, sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours. Le délai de rétractation commence à courir le jour où le Client ou un tiers désigné par lui prend possession du bien. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa volonté de se rétracter par écrit auprès de Stylé au Poil.

Afin que le droit de rétractation soit effectif, le Client doit envoyer sa volonté de se rétracter avant l'expiration dudit délai. Les frais d'expédition du colis seront à la charge du Client.

Si le Client respecte les délais imposés par la loi, le Prestataire remboursera le Client de tous les paiements perçus par le Client, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la récupération du produit.

Le produit acheté par le Client devra être restitué soit dans son emballage d'origine soit dans un emballage garantissant une protection équivalente afin de permettre sa protection lors de son transport. Les articles retournés qui seraient incomplets, abîmés, ouverts, endommagés ou dans un état de saleté qu'ils ne peuvent être revendus seront retournés au Client à ses frais.

Article 22.2 – Exceptions

L'attention du Client doit toutefois être attirée sur le fait qu'en cas de confection d'articles sur mesure

et/ou de personnalisation, le Client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation

ARTICLE L.121-21-8 du Code de la consommation : *« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation (...) »*

Ainsi, si le Prestataire a débuté sa prestation, sur demande du Client avant la fin du droit de rétractation, de ce fait celui-ci y renonce et devra le notifier par écrit.